

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU Mardi 23 novembre 2021

Présents : Christian AUDIER, Marie-Lyne EXPERT, Frédéric AUDIER, Ludovic BERAIL, Pierre-Jean VILASI, Laurence MAURI, Jacky CROIBIER, Mohamed SABRI, Rachel RIVAL, Martine LARREGOLA.

Absents excusés : Cynthia COURRIEU.

Secrétaire de Séance : Patricia OFFMANN

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

- Projet photovoltaïque Condamine
- Agglo – compétence pluvial aux communes

Divers

- Arrêt de bus entrée village
 - Nomination Philippe Taurin poste Agent de maîtrise
 - Aménagement espace la Condamine
-

Conseil du 5/10/2021 : RAS

Délibérations :

- **Projet photovoltaïque Condamine**

Mr le Maire rappelle au conseil le projet de la Société ENERLIS – basée à Boulogne-Billancourt (92100) pour un préau photovoltaïque au-dessus du terrain multisports et du boulodrome situés allée de la Condamine.

Ce projet d'environ 1650 m² ne génère aucun coût pour la commune et la production d'électricité bénéficie à la société ENERLIS ;

Ce projet s'inscrit dans une ouverture vers les nouvelles énergies et propose un confort pour tous les utilisateurs des terrains de sport et de pétanque, pour les activités périscolaires ainsi que l'opportunité de pouvoir organiser des événements même avec un temps incertain.

La société ENERLIS propose un bail à construction d'une durée de 30 ans, la commune en disposera alors. Mais cette réalisation ne pourra se faire qu'après validation d'une déclaration de travaux par les services d'urbanisme de l'Agglo et l'accord de la CCAS d'EDF, locataire du site pendant 7 semaines en juillet et août.

Certains conseillers demandent à faire étudier un autre projet pour pouvoir faire une comparaison au niveau esthétique de la réalisation.

Mr le Maire précise qu'un aménagement paysagé sera fait autour de la structure.

Le conseil approuve le projet d'ENERLIS (9 voix pour/1voix contre) sous réserve de l'accord de la CCAS d'EDF et des services de l'urbanisme de Carcassonne Agglo.

- **Agglo – compétence pluvial aux communes**

Mr le Maire expose que la Communauté d'agglo ne possède pas encore l'ingénierie nécessaire pour l'exercice de la compétence relative à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales des aires urbaines. En effet, le transfert des compétences à la Communauté d'agglo implique la mise en place par cette dernière d'une organisation administrative et opérationnelle lourde et complexe.

L'organisation ne sera pas opérationnelle le 1^{er} janvier 2022 comme initialement prévu, il convient donc de renouveler pour un an la convention conclue à titre transitoire pour une durée d'un an renouvelable (délibération n° 325 du 27/01/2020) et qui a pour but d'assurer la continuité du service public.

Dans l'attente de la mise en place de cette organisation pérenne, il apparaît donc nécessaire d'assurer pour cette période transitoire cette continuité du service public. En la circonstance, seules les communes sont en mesure de garantir cette continuité, notamment en ce qui concerne les services aux usagers. Il convient ainsi de mettre en place une coopération entre la Commune et la Communauté d'agglo, la convention de gestion visant à préciser les conditions dans lesquelles

la Commune assurera, à titre transitoire, au titre de l'article L5216-7-1 du code général des collectivités territoriales, la gestion de la compétence relative à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales des aires urbaines.

Approuve à l'unanimité des membres présents le renouvellement de la convention de gestion de service pour l'exercice de la compétence relative à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales des aires urbaines

Divers

- Arrêt de bus entrée village : Mr le Maire explique que la Mairie étudie des solutions pour l'arrêt du bus scolaire au niveau de l'Allée des Platanes. En effet au retour de Carcassonne, le bus qui va maintenant jusqu'à Pomas ne peut pas s'arrêter à cet endroit jugé trop dangereux pour les enfants, et ne peut pas stationner à l'arrêt habituel qui se situe de l'autre côté de la voirie.

Soit la commune trouve un bout de terrain pour y faire un arrêt, (à voir avec les propriétaires des parcelles) soit la voirie doit être refaite en ne laissant sur une portion qu'un seul passage de voiture, ce qui sécurise la descente du bus scolaire. Les deux options sont à étudier avec le service des routes du département.

- Nomination Philippe Taurin poste Agent de maîtrise : Mr le Maire explique le changement de grade de Mr Philippe TAURIN en tant qu'agent de maîtrise, grade obtenu par promotion interne. Le nouveau grade sera effectif à compter du 1^{er} janvier 2022, après clôture de tout le dossier administratif obligatoire.

- Aménagement espace la Condamine : Mr le Maire rappelle que des tonnes de rochers ont été placées à tout endroit stratégique pour bloquer le passage des caravanes ; des arbres ont été plantés et des buttes de terres prochainement végétalisées ont été créées pour un coût d'environ 3500 euros.

- Voeux de la commune : **le samedi 8 janvier 2022** ; les administrés recevront une invitation prochainement.

Séance levée à 20h30